

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 30 mars 2016, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 16-26

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 16-27

Sur proposition de M^{me} France Hamel, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 24 février 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2016-002 Création d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la mise en place d'un service rapide par bus (SRB)

CONSIDÉRANT le Plan de mobilité durable rendu public le 9 novembre 2011, incluant la première étape menant à la mise en place d'un tramway pour Québec, soit la réalisation de l'étude de faisabilité du tramway, devenue par la suite l'étude de faisabilité tramway/SRB;

CONSIDÉRANT le Rapport sur l'étude de faisabilité tramway/SRB rendu public par la Ville de Québec et la Ville de Lévis le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT que le Rapport sur l'étude de faisabilité tramway/SRB recommande la création d'un bureau d'étude qui aura la responsabilité de mener l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la mise en place d'un service rapide par bus (SRB) à Québec et à Lévis;

CONSIDÉRANT l'annonce du Gouvernement du Québec confirmant une subvention de 12 500 000 \$ pour le financement des activités du bureau d'étude;

CONSIDÉRANT les mandats reçus de la Ville de Québec (résolution n° CA-2016-0104) et de la Ville de Lévis (résolution n° CV-2016-02-63), ainsi que de la Société de transport de Lévis (résolution n° 2016-031), pour la mise en place d'un bureau d'étude et que le RTC accepte les mandats qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses à intervenir dans le cadre des activités du bureau d'étude, selon les critères d'éligibilité spécifiés par le Gouvernement du Québec, pour un montant n'excédant pas 12 500 000 \$, incluant toute contingence, le cas échéant, ainsi que les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du premier mandat de services professionnels requis, il y a lieu d'autoriser qu'un membre de la Ville de Québec ainsi qu'un membre de la Ville de Lévis siègent au comité de sélection visant l'attribution d'un contrat de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'adjoindre les services de conseillers techniques afin de soutenir le bureau d'étude dans la validation des livrables produits par les divers professionnels retenus dans le cadre de la réalisation de l'Étude;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs 2016 afin de prévoir les postes requis par la mise en place du bureau d'étude;

Résolution 16-28

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu :

- *d'accepter les mandats de la Ville de Québec (résolution n° CA-2016-0104) et de la Ville de Lévis (résolution n° CV-2016-02-63), ainsi que de la Société de transport de Lévis (résolution n° 2016-031), visant la création d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'Étude, le tout, conformément aux modalités prévues à l'Entente de principe jointe en annexe du document n° DG-2016-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- *d'autoriser les dépenses à intervenir dans le cadre des activités du bureau d'étude, selon les critères d'éligibilité spécifiés par le Gouvernement du Québec, pour un montant n'excédant pas 12 500 000 \$, incluant toute contingence, le cas échéant, ainsi que les taxes applicables;*
- *d'autoriser qu'un membre du personnel de la Ville de Québec et qu'un membre du personnel de la Ville de Lévis siègent au comité de sélection visant l'attribution du premier mandat de services professionnels requis pour la réalisation de l'Étude;*
- *d'autoriser la modification du plan d'effectifs 2016 afin de prévoir les postes requis par la mise en place du bureau d'étude, comme suit :*
 - *créer un poste de chef de projet (régulier);*
 - *créer un poste de coordonnateur support administratif (contrat de 30 mois);*
 - *créer un poste d'adjointe administrative (contrat 30 mois);*
 - *créer deux (2) postes de conseillers techniques (contrat de 30 mois chacun);*
- *d'autoriser les conditions de travail des deux (2) conseillers techniques, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DG-2016-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

Adoptée à l'unanimité

DSA-2016-002 Dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT les articles 136 et 138 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

Résolution 16-29

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu de prendre acte du dépôt du rapport financier, incluant le rapport du vérificateur général et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015, et de le produire sur les formulaires fournis, le cas échéant, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DSA-2016-002 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DO-2016-008 Adoption du règlement n° 324 – concernant divers projets de maintien d'infrastructures, d'équipements et de matériel roulant

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2016, 2017, 2018 prévoit des investissements de 147,7 M \$ sur 3 ans pour le maintien d'infrastructures, d'équipements et de matériel roulant (les « Projets »);

CONSIDÉRANT que les infrastructures et les équipements visés par les Projets ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler une partie du parc de véhicules de service;

CONSIDÉRANT que les sommes requises, pour les Projets, sont toutes incluses au programme triennal des immobilisations 2016, 2017, 2018;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 16-30

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter le règlement n° 324 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 11 123 400 \$ concernant divers projets de maintien d'infrastructures, d'équipements et de matériel roulant, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DO-2016-008 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2016 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DO-2016-008 Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement n° 324

Résolution 16-31

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Suzanne Verreault, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement n° 324, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.*

Adoptée à l'unanimité

5. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

6. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

7. Levée de l'assemblée

Résolution 16-32

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale